

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE MINIMES
Du 08 au 13 JUILLET 2023 – Maubuisson
Autorité organisatrice (AO) : CV Bordeaux Carcans Maubuisson /
FFVOILE

INSTRUCTIONS DE COURSE

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, une pénalité standard appliquée par le Comité de Course sans instruction. Ceci modifie RCV 63.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

1. REGLES.

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant les annexes B (Windsurfs) et T (Conciliation)
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le site officiel du championnat qui constituera le tableau officiel (hors JURY) :

<https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfm-infos-sur-lepreuve/cfm-tableau-officiel/>

Les affichages et décisions du jury seront publiés sur l'adresse suivante :

- 3.2 Le PC course est situé dans le club [téléphone E. DUFOURNIER 06.64.30.04.70 et E BOURNOT 07.87.81.27.96].

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts de pavillons situés sur la terrasse du club avec un mât par zone de course.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 minutes** après l'affalée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

- 5.3 [DP] Autorisation de mise à l'eau :

Les concurrents doivent rester dans leurs parkings respectifs jusqu'à l'envoi du pavillon VERT.

Le pavillon VERT et le pavillon de classe ou de série envoyés à terre signifient : « Les concurrents de cette classe ou série peuvent quitter leur parking et rejoindre leur zone de course ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de **20 minutes** après l'envoi de ces pavillons.

- 5.4 [SP] Stationnement sur les aires de mise à l'eau :

Les bateaux ou remorques ne doivent pas stationner sur les aires de mise à l'eau.

En cas d'infraction constatée, le concurrent fautif recevra, sans instruction :

- A la première infraction, un avertissement.
- A la deuxième infraction, une pénalité de 5 points sur la course la plus proche de l'infraction.
- A la troisième infraction, une disqualification à la course la plus proche de l'infraction (ceci modifie la RCV 63.1).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Horaires	Classe(s)
08/07	18h00 Cérémonie d'ouverture	Toutes
09/07	13h00 Signal d'avertissement	Toutes
10/07	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
11/07	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
12/07	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
13/07	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement Palmarès après les courses	Toutes

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 18h00.

7. PAVILLONS DE CLASSE ET IDENTIFICATION

7.1 Les pavillons de classe et de séries seront comme suit :

Classe et Séries	Signe distinctif	Couleur du pavillon
Optimist Garçon	LOGO OPTIMIST	BLEU
Optimist Fille	LOGO OPTIMIST	ROUGE
Inter série Catamaran Open	FC en NOIR	BLEU
Techno 293 OD 6.8 Garçon	LOGO TECHNO 293	BLANC
Techno 293 OD 6.8 Fille	LOGO TECHNO 293	VIOLET
Double RS Feva Fille et Garçon/mixte	MG en NOIR	BLANC
O'pen Skiff Garçon	LOGO O'PEN SKIFF	ROUGE
O'pen Skiff Fille	LOGO O'PEN SKIFF	BLANC

7.2 Optimist : Les bateaux ne sont pas tenus d'arborer les lettres de nationalité dans la voile. Ceci modifie l'annexe G des RCV.

7.3 **[DP]** Identification des 3 premiers aux classements généraux

Pour chaque classe ou série donnant lieu à l'attribution d'un titre de Champion/ne de France, les trois bateaux ou planche à voile avec le meilleur classement général devront, quand ils sont en course, à partir du lundi 10 juillet :

- Porter, à partir du départ sur l'eau et jusqu'au retour à terre le lycra suivant : Premier/Jaune – Deuxième/Bleu – Troisième/Rouge. Les lycras seront fournis par l'AO et distribués sur le podium, à l'ouverture de l'émargement. Les lycras seront rendus quotidiennement lors de l'émargement retour.

8. ZONES DE COURSE

8.1 Répartition des classes et séries sur les zones de course :

Voir carte « zone de course » en annexe

Zone de course	Classes / Séries :
MALIGNAC	Techno 293 OD 6.8
MAUBUISSON	Optimist
DUNE BLANCHE	Inter série Catamaran Open - Double RS Feva
COBEN	O'pen Skiff

La répartition ci-dessus pourra être modifiée et sera publiée sur le site officiel la veille avant 20H00.

8.2 Zone de course :

La zone de course est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au-delà de toute partie du parcours dans laquelle un bateau peut être en course.

8.3 **[NP] [DP]** Traversée des autres zones de course :

Les bateaux et les accompagnateurs rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de course, ils doivent naviguer à au moins 100m de tout bateau en course.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ou contournées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si possible, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9.3 Techno 293 OD 6.8 : Des parcours différents de celui de l'annexe pourront être mis en place.

Le comité de course en informera les concurrents sur le site officiel la veille avant 20H00. Le parcours à effectuer pourra être détaillé à l'occasion d'un briefing coureur le jour de ce parcours.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours, de changement, d'arrivée sont définies en annexes parcours.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 50 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.

Pour les Optimist, cette zone sera matérialisée par 2 bouées crayons jaunes sous le vent du bateau comité et du bateau viseur.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Pour l'Inter série catamaran open, en cas de changement de parcours de la porte vers la marque 1 au vent, la marque 2 (dog leg) sera supprimée.
- 13.3 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée définie en Annexe.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.2 **Action du jury sur l'eau** : L'annexe jugement semi-direct telle que modifiée pour ce championnat s'applique.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps cibles et limites sont indiqués dans les tableaux ci-dessous
[NP] Les temps cibles pour que le premier bateau ayant effectué le parcours, finisse la course, figurent en colonne A.
Les temps limites pour finir la course après l'arrivée du 1^{er} bateau ayant effectué le parcours et fini figurent en colonne B.

Classes	A en minutes.	B en minutes.
Techno 293 OD 6,8	20-25	15
O'pen Skiff – Inter série Catamaran – Double RS Feva	30-35	15
Optimist	40	15

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite B seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel du jury. (voir IC 3.1)

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles aux lieux d'émargement et au secrétariat du jury situé au sous-sol du club. Les demandes d'instructions, de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite prévu.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les salles du jury situées dans les Algecos à proximité du bâtiment. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel du jury. (IC 3.1)

17.4 En cas de réclamation pour une infraction aux règles du chapitre 2 ou de la RCV 31, sans dommage, ni blessure, une conciliation sera possible et fortement recommandée selon l'annexe T des RCV.

17.5 [NP] Une liste des bateaux pénalisés selon l'annexe arbitrage semi-direct sera publiée chaque jour.

17.6 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17.7 Le dernier jour de course, une demande de réparation doit être déposée, dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille ou 30 minutes après la communication de la décision,

18. CLASSEMENT

18.1 3 courses doivent être validées pour valider le championnat.

18.2 3 courses par jour sont programmées. Une 4^{ème} course pourra être programmée en cas de retard sur le programme, les concurrents seront prévenus par un avenant affiché sur le tableau officiel du site officiel du championnat,

18.3 Courses retirées :

(a) Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Si 4 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

18.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**. Les handicaps des inscrits seront affichés le 08/07/23 à la fin des inscriptions. Les réclamations pourront être reçus sur ce sujet jusqu'au 09/07/2023 heure limite de dépôt des réclamations.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera mis en place, pour toutes les classes ou séries.
- (i) **[NP] [DP]** Cet élargement est obligatoire et doit être effectué par un membre **du bateau, ou son représentant, ou son entraîneur**, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
 - (ii) L'élargement sera ouvert une heure trente (01H30) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre.
 - (iii) **[SP]** Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :
 - Défaut d'élargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'élargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'élargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.
 - (iv) Heures limites pour élarger :
 - Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.
 - Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.
- 19.2 **[DP]** Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 **[NP] [DP]** Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un bateau ou une planche qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter une remorque et d'être ramené à terre. Un refus de l'équipage pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.
- 19.4 **Matériels de sécurité : [DP]**
- (i) Optimist, O'pen Skiff, Double RS Feva, Inter série Catamaran Open et Windsurf : chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
 - (ii) Windsurfs : il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240 pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant le Championnat. En adéquation avec les règles de classe, les concurrents devront avoir sur eux un bout de remorquage de longueur 5m et diamètre 4mm.
 - (iii) Pour les séries n'ayant pas d'obligation définie dans leurs règles de classe d'avoir un bout de remorquage, chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage **à poste** ayant les caractéristiques et dimensions minimales suivantes : diamètre 6 mm, longueur 10 mètres, flottant.
 - (iv) Le port du gilet est obligatoire de la mise à l'eau au retour à terre hormis pour les Windsurf qui se conforment à la D240.
Ce gilet doit être capelé par-dessus tout autre vêtement. Le gilet peut être enlevé brièvement pour un changement de vêtement ou une autre opération.
- 19.5 **Zone de baignade : [DP]**
La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.
- 19.6 Un système de Tracking sera mis en place sur ce championnat, les balises seront à retirer selon les consignes de l'AO. Chaque coureur devra respecter les consignes d'utilisation, celles-ci sont postées sur le site officiel du championnat.
La restitution des balises se fera lors du dernier élargement retour du championnat.
A la demande de l'organisation, les coureurs pourront avoir à ramener leur balise en cours de championnat (élargement retour) pour permettre leur recharge.
En cas de réclamation, les concurrents ne pourront se servir des traces produites.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 **[DP]** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé par le comité de course (ou le Directeur de Course) sans l'approbation préalable par écrit du comité de sélection (Vice-

Président en charge des Pratiques Sportives et les cadres techniques de celles-ci).

- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau/une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

Zone Windsurf	Flamme Rouge,	Canal VHF 77
Zone Optimist	Flamme Jaune,	Canal VHF 08
Zone Inter série Catamaran Open et RS Feva	Flamme Verte,	Canal VHF 72
Zone Double O'pen skiff	Flamme Blanche,	Canal VHF 73
Bateaux Jury	Pavillon Jaune JURY,	
Bateau Comité Technique	Pavillon Bleu JAUGEUR.	

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones de courses (voir § 8.2) depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker qui sera fourni par l'organisation. Ceux-ci seront remis aux accompagnateurs, accrédités par l'AO, au cours de la réunion accompagnateurs prévue le dimanche 9 juillet à 10H00.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 Une infraction à cette règle pourra entraîner, après instruction, une pénalisation des concurrents associés à l'accompagnateur.
- 23.5 Confirmation des inscriptions entraîneurs / accompagnateurs :
Chaque ligue via son responsable de délégation doit adresser à la FFVoile (dps@ffvoile.fr) et à l'autorité organisatrice (cerclevoilebordeaux@orange.fr) la liste des entraîneurs présents sur l'épreuve.
Pendant la confirmation des inscriptions, les entraîneurs validés par les ligues et présents pendant l'épreuve devront confirmer leur inscription au bureau des inscriptions.

Attention : Seuls les accompagnateurs accrédités sont autorisés à venir sur les zones de course

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les concurrents ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

Cette épreuve est estampillée « régata propre » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

Opération « parking propre »

Lorsque les pavillons Z et aperçu seront envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses seront retardées tant que le parking bateaux et les zones de mise à l'eau n'auront pas été nettoyés.

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le

site en état.

25 EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans l'enceinte du CVBCM (Plan mis en ligne sur le site officiel EN DOUBLE du championnat)

26. PRIX et TITRES DECERNES

26.1 9 titres sont décernés sur le Championnat de France de Voile Minimes Solitaire, Equipage, Glisse.

26.2 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits(es) défini dans le tableau ci-dessous.

La liste des titres attribués sera affichée au tableau officiel d'information à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats.

Classes ou Séries	Âges	Minima
Optimist Garçons	12 / 14	15
Optimist Filles	12 / 14	10
Techno 293-6.8OD Garçons	12 / 14	15
Techno 293-6.8OD Filles	12 / 14	10
O'pen Skiff Garçons	12 / 14	15
O'pen Skiff Filles	12 / 14	10
Inter série Catamaran Open	12 / 14	15
Double RS Feva Garçons/mixte	12 / 14	15
Double RS Feva Filles	12 / 14	10

26.3 Pour les Inter série Catamarans, Dériveur Solitaire Filles et Garçons, Dériveur Solitaire O'pen Skiff Filles et Garçons, Dériveur Double Filles et Garçons/Mixtes, Si les minimas d'inscrits(es) ne sont pas atteints pour l'une ou pour les deux catégories, Filles et Garçons/Mixtes, les titres ne seront pas attribués. Ils seront automatiquement requalifiés en un titre unique Open qui sera attribué si le minima de 15 est atteint. Sinon l'épreuve Open sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4.

Pour le Windsurf, si les minimas (10 inscrites pour les filles et 15 pour les garçons) ne sont pas atteints, l'épreuve Filles et/ou Garçons sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

26.4 Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrent(e)s de ou des délégations étrangères invité(e)s par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un(e) concurrent(e) étranger(ère) était classé(e) dans les trois premiers(es) des différents classements généraux de l'épreuve, il sera organisé un podium spécifique à ces classements. Les podiums officiels des différents titres de champions(nes) de France Minimes seront décernés après avoir retiré des classements les coureurs étrangers sans recalcule points.

26.5 Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

26.6 Le Prix des Ligues, il sera décerné sur une action exemplaire d'esprit sportif et de fair-play d'un concurrent ou d'un équipage pendant la compétition.

Arbitres désignés :

Directeur de Course : Eric BOURNOT

Présidente Comité de Course Optimist : Nicole BITARD

Président Comité de course Double O'pen Skiff : Jérôme DIAZ

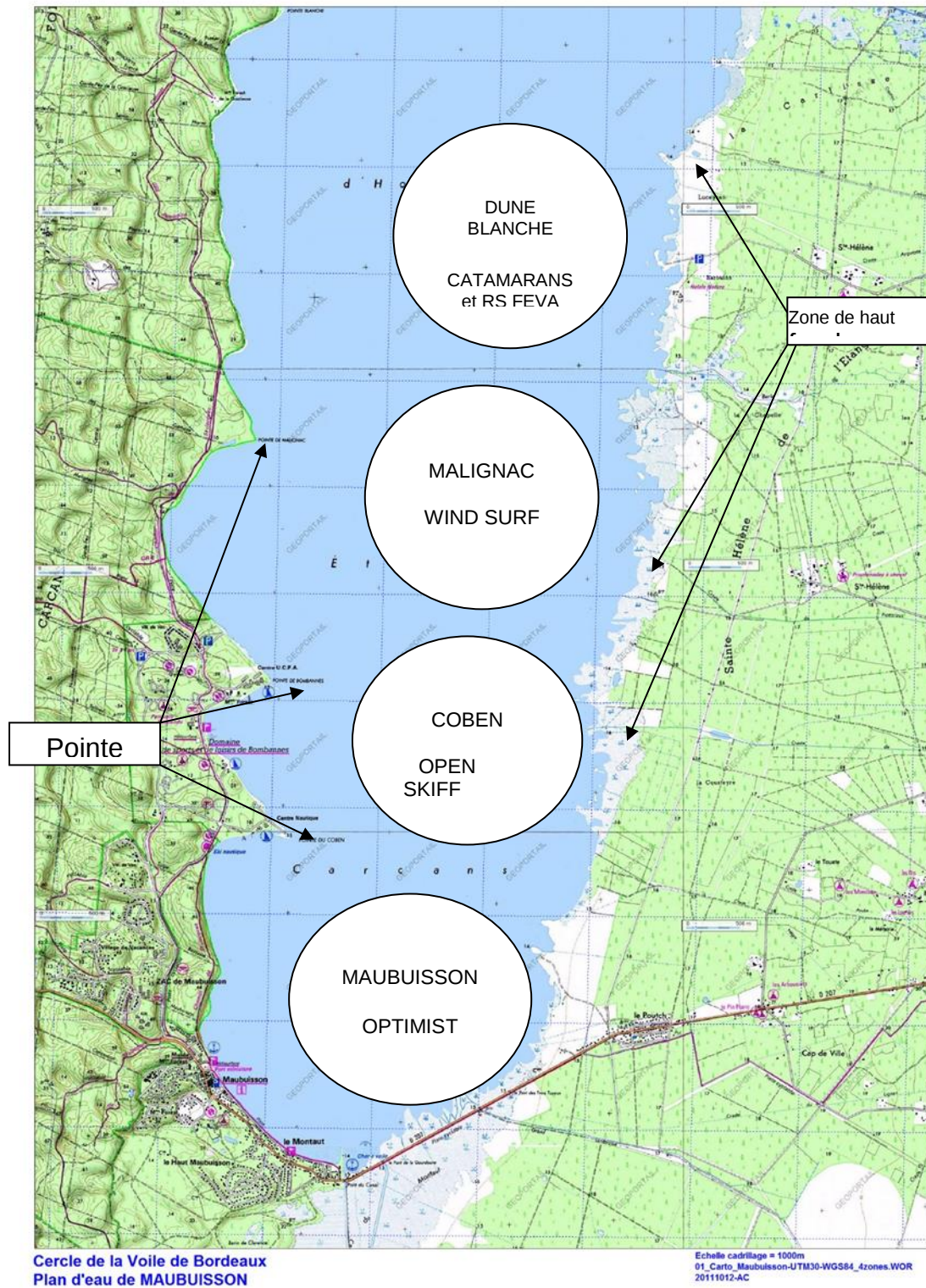
Président Comité de Course Interserie Catamaran Open et RS Feva : Alain FICHOU

Président Comité de course Techno 293 : Frédéric COIFFARD

Président Comité Technique : Yves COIGNET

Président du jury : Yves LEGLISE

ZONES DE COURSE



<i>ANNEXE 1 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE</i> <i>PROCEDURE D'ASSISTANCE D'URGENCE</i>

1. PAVILLON V :

Envoyé à terre au mât officiel ou sur les bateaux du comité de course, le pavillon V du code signifie :

« JE DEMANDE ASSISTANCE AUX ACCOMPAGNATEURS ».

2. CONDUITE A TENIR :

2.1 A terre :

Les accompagnateurs accrédités présents sur le site doivent se mettre à la disposition du leader sécurité de leur zone de course qui leur fixera une tâche.

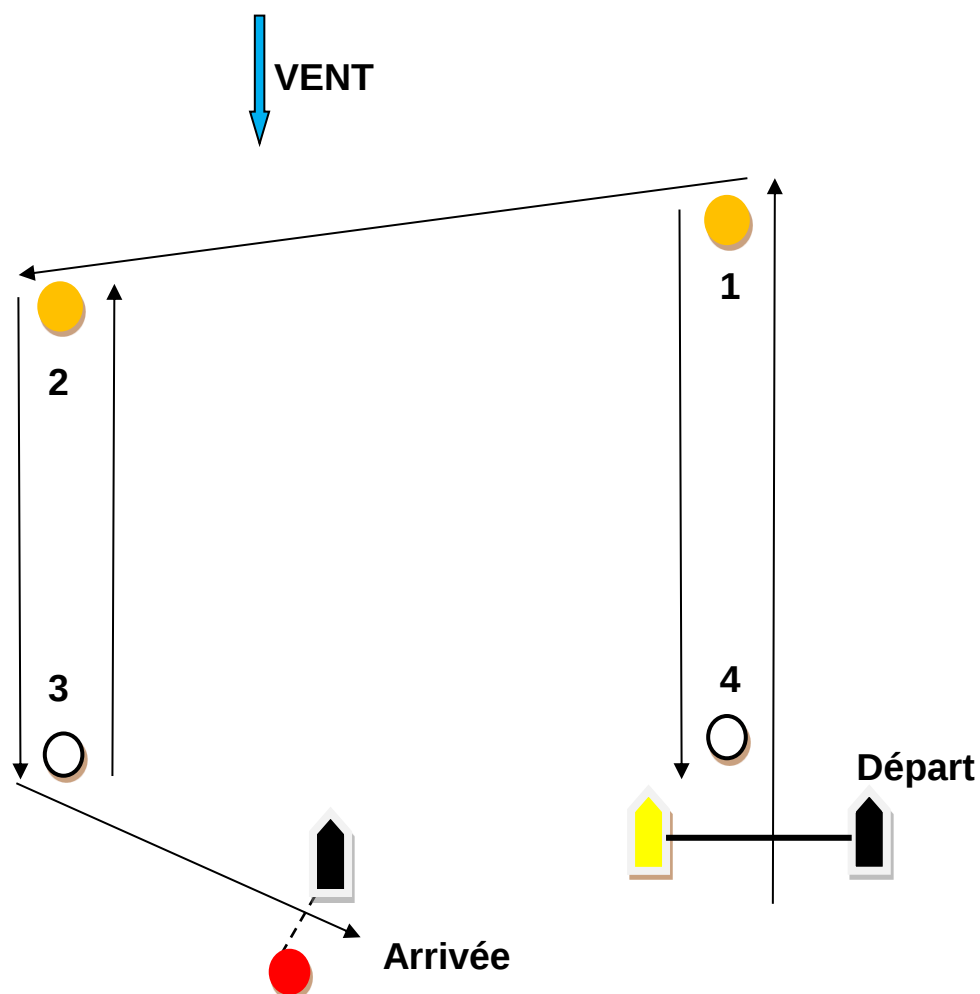
2.2 Sur l'eau :

Les accompagnateurs accrédités présents sur la(es) zone(s) de course concernée(s) doivent rentrer en contact VHF avec le leader sécurité en utilisant le canal affecté à la surveillance de la zone concernée, et se mettre à sa disposition.

2.3 L'affalée du pavillon V signifie la fin de la procédure d'assistance d'urgence. Les accompagnateurs accrédités doivent alors immédiatement se conformer à l'IC 23.1.

3. Pendant la durée d'envoi du pavillon V sur l'eau, l'IC 23.1 ne s'applique plus aux accompagnateurs accrédités.

ANNEXE 2 : PARCOURS TECHNO 293 OD 6.8 FLAMME BLEUE



Marques de parcours :

Les marques 1, 2, 3 et 4 sont à contourner à bâbord

Parcours IN (identification IN sur le bateau Comité): Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 - Arrivée

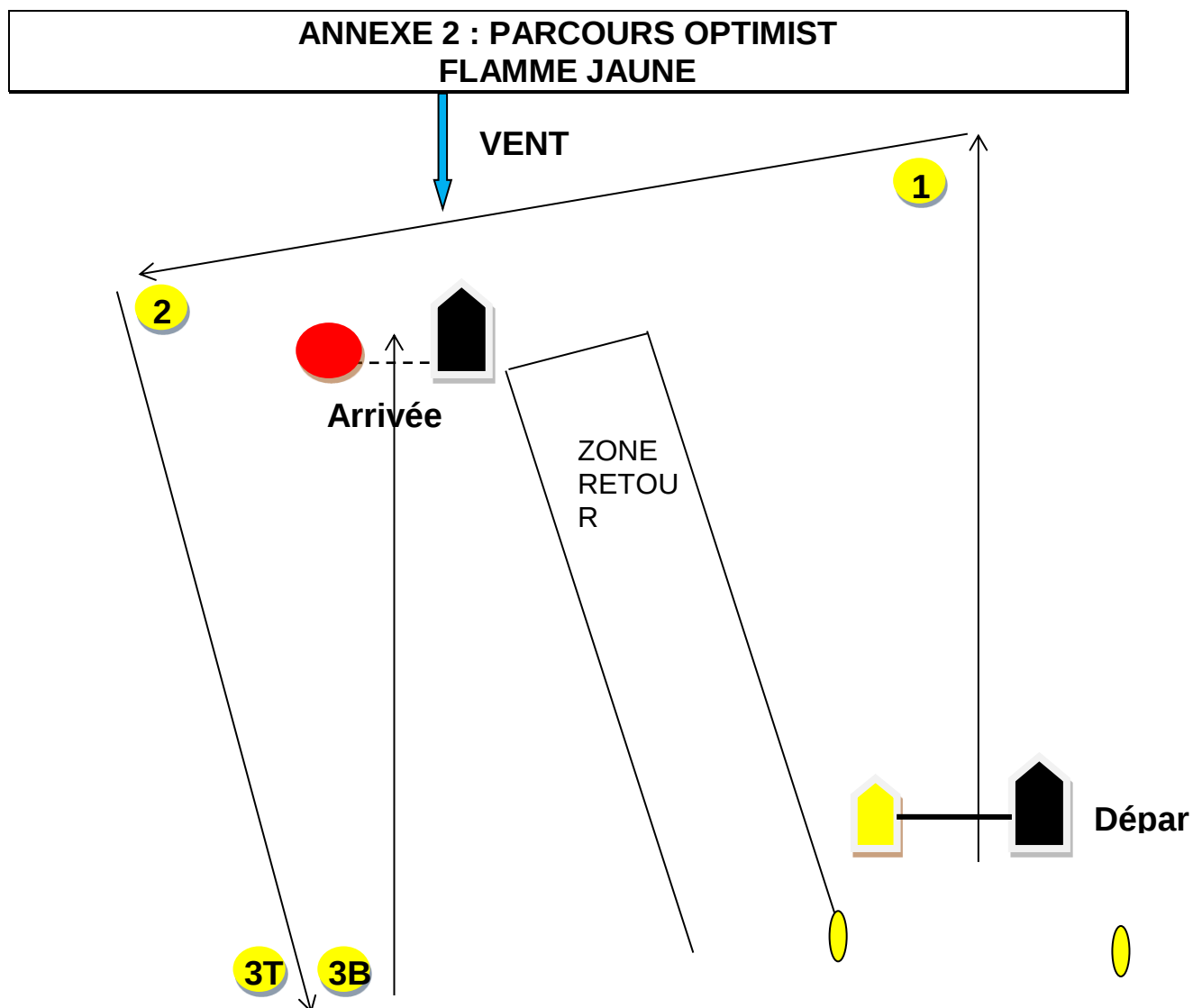
Parcours OUT (identification OUT sur le bateau Comité): Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 - Arrivée

Les marques n° 1, 2 sont des bouées cylindriques de couleur ORANGE.

Les marques n° 3, 4 sont des bouées cylindriques de couleur BLANCHE.

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique de couleur ROUGE CARCANS / MAUBUISSON.

Ces parcours sont donnés à titre indicatif. D'autres parcours pourront être mis en place. Le comité de course en informera si possible les concurrents par mise en ligne la veille avant 20H00. Le parcours à effectuer sera détaillé à l'occasion d'un briefing concurrents le jour de ce parcours.



Parcours

D - 1 - 2 – Porte 3 - Arrivée

Marques de parcours :

Toutes les marques sont à contourner à bâbord sauf la porte.

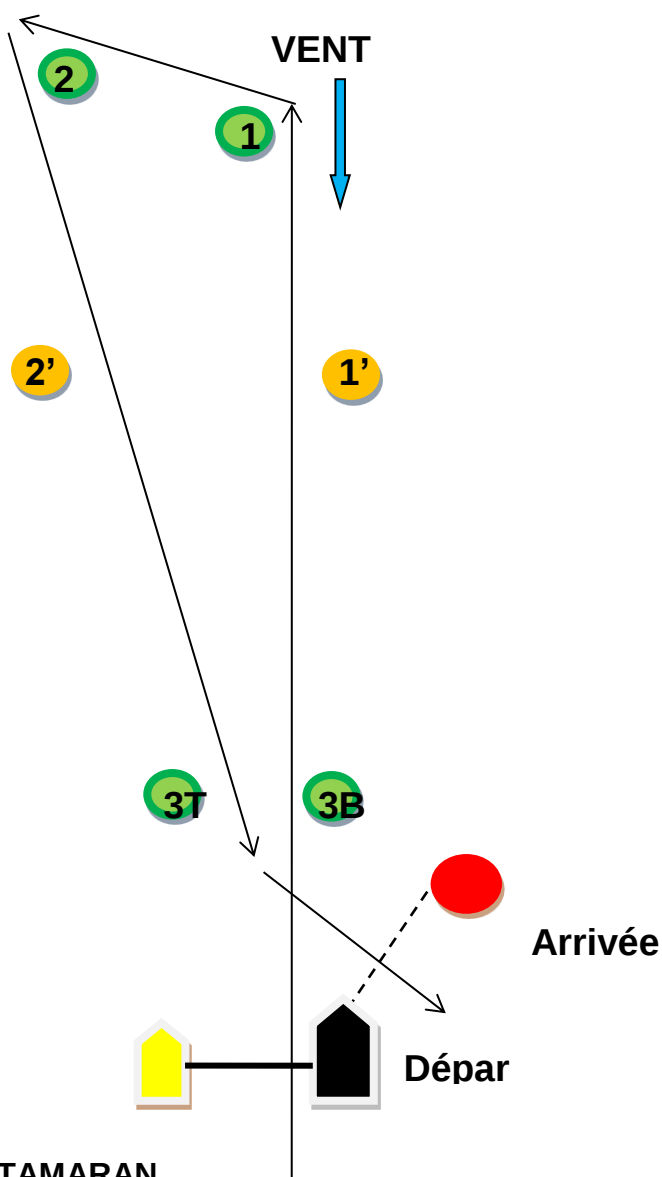
Les marques n° 1, 2, 3T, 3B sont des bouées cylindriques de couleur JAUNE.

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique de couleur ROUGE CARCANS / MAUBUISSON.

ATTENTION : POUR LE RETOUR SUR LA ZONE DE DEPART REVENIR DANS LA ZONE DEFINIE SUR LE SCHEMA EN LAISSANT SUR BABORD LE BATEAU VISEUR.

AUCUN BATEAU ACCOMPAGNATEUR NE DOIT ÊTRE DANS LA ZONE DE COURSE ET LA ZONE DE RETOUR VERS LE DEPART MATERIALISEE PAR 2 BOUEES ORANGE.

ANNEXE 2 : PARCOURS INTERSERIE CATAMARAN OPEN DOUBLE RS FEVA FLAMME VERTE



Parcours INTER SERIE CATAMARAN

Flamme numérique 1

D – 1 – 2 – Porte 3 - 1- 2 – Porte 3 – Arrivée

Flamme numérique 2

D – 1 – 2 – Porte 3 – Arrivée

Parcours RS FEVA

Flamme numérique 1

D – 1' – 2' – Porte 3 – 1'- 2' – Porte 3 – Arrivée

Flamme numérique 2

D – 1' – 2' – Porte 3 – Arrivée

Marques de parcours :

Toutes les marques sont à contourner à bâbord sauf la porte

Les marques n° 1, 2, 3T, 3B sont des bouées cylindriques de couleur VERTE.

Les marques n° 1', 2' sont des bouées de couleur cylindriques de couleur ORANGE,

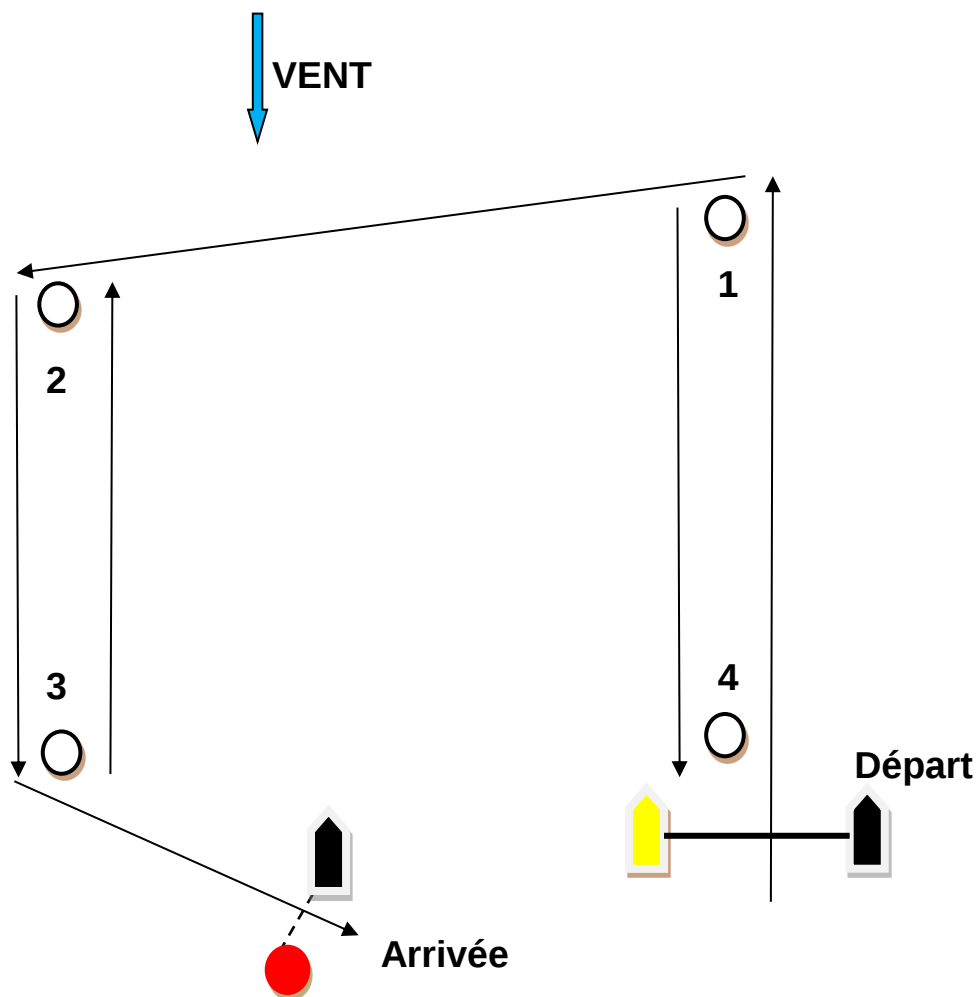
La marque d'arrivée est une bouée cylindrique de couleur ROUGE CARCANS /

MAUBUISSON.

La marque de changement de parcours est une bouée pyramidale de couleur JAUNE pour les Inter séries Catamaran.

La marque de changement de parcours est une bouée cylindrique de couleur BLANCHE pour les RS Feva.

ANNEXE 2 : PARCOURS OPEN SKIFF FLAMME BLANCHE



Marques de parcours :

Les marques 1, 2, 3 et 4 sont à contourner à bâbord

Parcours IN (identification IN sur le bateau Comité): Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 - Arrivée

Parcours OUT (identification OUT sur le bateau Comité): Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 - Arrivée

Les marques n° 1, 2, 3 et 4 sont des bouées cylindriques de couleur BLANCHE.

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique de couleur ROUGE CARCANS / MAUBUISSON.

Ces parcours sont donnés à titre indicatif. D'autres parcours pourront être mis en place. Le comité de course en informera si possible les concurrents par mise en ligne la veille avant 20H00. Le parcours à effectuer sera détaillé à l'occasion d'un briefing concurrents le jour de ce parcours.

ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans l'accord de la CCA.

Version Expérimentale : Juillet 2023

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66, 70 et seule la RCV P5 s'applique

- SD1 Dans le cas où un concurrent reconnaît de lui-même avoir enfreint une règle du chapitre 2, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
 - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :
- par un coup de sifflet,
 - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
 - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité de deux tours et conformément à RCV 44.1.
- Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.
- SD3 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
 - la RCV 31, ou
 - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
 - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité de deux tours et conformément à RCV 44.2.
- SD4 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
 - ne l'effectue pas correctement, ou
 - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.
- SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
- selon SD4, ou
 - selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou
 - selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte.
- Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.

PLAN DU SITE



Par mesure de sécurité, les véhicules doivent être stationnés dans le sens de la sortie. Tous feux interdits. Ne pas jeter de mégots au sol.